

Condamné par la justice à réduire la surpopulation carcérale, l'État belge n'a pas réagi : des astreintes colossales vont tomber

Pour la prison de Mons, à partir du 1er mars, ce sera 2 000 euros par jour et par détenu surnuméraire. Lundi, il y en avait 125 au-delà du dépassement autorisé. Soit une facture quotidienne de 250 000 euros...



Annick Hovine Journaliste

La population carcérale a encore gonflé à la prison de Mons, avec 150% de la capacité d'accueil.

La surpopulation carcérale entraîne une catastrophe humanitaire derrière les barreaux. Dans les prisons bondées, les besoins de base des personnes incarcérées ne sont plus assurés : nourriture insuffisante, douches intermittentes, attente interminable pour voir un médecin, sans parler d'un psy... Cette surpopulation entraîne aussi de très lourdes conséquences financières.

Un détenu coûte autour de 170 euros par jour (pour le logement, la nourriture, les soins, et la surveillance) dans les "anciennes" prisons. Dans les nouveaux établissements (Beveren, Termonde, Leuze-en-Hainaut, Marche et Haren), entrés en fonction à partir de 2014, la facture peut grimper à 220 euros par personne et par jour de détention.

Des pénalités dissuasives

Hors situation de surpopulation... Les entreprises qui ont conçu, construit et financé ces nouveaux établissements pénitentiaires et les gèrent aujourd'hui via un partenariat public-privé, ont assuré leurs arrières. Les contrats DBFM (pour *Design, Build, Finance, Maintain*), signés pour 25 ans (au terme desquels les prisons deviendront la propriété de l'État Belge), prévoient des pénalités dissuasives en cas de suroccupation. Parce que les bâtiments, les installations, les sanitaires souffrent quand ils sont utilisés au-delà de la capacité pour laquelle ils ont été conçus.

Au-delà de 115 % d'occupation, l'État doit payer une "amende" au consortium privé. Qu'en est-il aujourd'hui dans ces prisons ? À Beveren, on reste dans les limites (313 détenus présents lundi pour 300 places), mais dans les autres, les chiffres explosent. À Marche et à Leuze, le 16 février, on comptait respectivement 378 et 379 détenus pour 312 places en cellule, soit 66 et 67 de trop. Dans les deux cas, le contrat DBFM en tolère maximum 38. À Termonde, il y avait 531 détenus pour 444 places, soit 87 en plus (pour 44 maximum dans le contrat DBFM)

À Haren, 104 matelas au sol

Mais c'est à la mégaprison de Haren (entrée en fonction en octobre 2022), que la situation est la plus préoccupante : 1 342 personnes y logeaient lundi (dont 104 sur un matelas au sol) pour 1 128 places. Soit un surplus de 214 personnes, alors que le contrat DBFM fixe des pénalités au-delà de 105 détenus surnuméraires.

À ces surcoûts vertigineux s'ajoutent, depuis dix ans, les condamnations internationales récurrentes de la Belgique, principalement par la **Cour européenne des droits de l'homme**, pour la manière dont elle laisse gonfler la surpopulation carcérale qui entraîne des conditions de détention indignes.

Des avocats ont obtenu des condamnations de l'État belge pour des clients incarcérés dans plusieurs prisons du pays. En avril 2025, comme le révélait *La Libre*, la cour d'appel de Mons ordonnait de limiter la population carcérale de la prison locale à 110 % de sa capacité d'accueil. L'État belge devait se conformer à cette condamnation pour le 1er mars 2026, sous peine d'astreinte de 2 000 euros par jour et par détenu surnuméraire.

Gaspillage

Cet ultimatum arrive à échéance dans moins de dix jours. Et que montrent les derniers chiffres ? Lundi, 463 détenus se disputaient les 307 lits disponibles, soit un taux d'occupation de 150 %... La situation est encore pire qu'en avril 2025, lors de la condamnation en appel (417 détenus ; 136 %).

"Des astreintes colossales vont tomber. Il faut respecter les décisions de justice mais on ne peut pas continuer ainsi ! Ce n'est pas possible de jeter l'argent public par les fenêtres", s'indigne Vincent Spronck. Si rien ne bouge, le 1er mars, l'État belge devra payer... 250 000 euros par jour pour les 125 détenus "en trop" (par rapport à 110 %).

Mathilde Steenbergen, directrice de l'administration pénitentiaire, exprime aussi sa consternation, les conséquences financières de ces condamnations se chiffrant en millions d'euros : *"Nous gaspillons l'argent des contribuables pour des indemnisations parce que nous refusons d'investir dans des solutions."*